

AVIS ET RAPPORTS DU CESER



Rapport de développement durable 2025

Adopté en séance plénière du 18 juin 2026

Autosaisine



Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est
a voté le présent avis à l'unanimité.

Avis présenté par le groupe de travail Rapport annuel de développement durable :

Yannick FASSAERT, Président

Marc PHILIBERT, Vice-président

Dorothee DHOUIB, Rapporteure

Isabelle CORNETTE

Christian DEJARDIN

Jean-Marie DEROUARD

Christine L'HEUREUX

Claire MARICHAL-WESTRICH

Attila SAPCI

Laurent SCHMITT

Michèle TREMOLIERES

Bruno ULRICH



SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	1
II. VUE D'ENSEMBLE	1
III. ANALYSES ET RECOMMANDATIONS	2
1. L'organisation et la conception du document	2
2. Les indicateurs	3
3. Focus thématique	4
IV. CONCLUSION	9
V. RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS	12

I. INTRODUCTION

Le CESER n'a pas été saisi par le Conseil Régional sur son Rapport de développement durable (RADD) 2025 et il le regrette. Pour autant, et comme il l'a déjà fait par le passé, eu égard à l'importance du sujet, le CESER a décidé d'émettre un avis sur ce rapport adopté le 13 novembre 2025.

S'appuyant sur ses avis et contributions précédents, le CESER a examiné le RADD dans sa globalité. Il s'est attaché à analyser les évolutions, tant sur la forme que sur le fond, qui marquent la spécificité de cette édition 2025 par rapport aux précédentes, notamment avec l'intégration de 9 défis. Au-delà de cette analyse générale, le CESER a souhaité d'une part porter un regard thématique sur ce document et d'autre part l'examiner au travers des trois fils rouges qu'il a retenus pour la mandature actuelle :

- Favoriser une ruralité attractive ;
- Freiner le développement de la précarité et des discriminations ;
- Permettre aux jeunes de se projeter dans un avenir désirable en Grand Est.

Cette dernière approche constitue une grille de lecture transversale des politiques régionales présentées dans le RADD.

II. VUE D'ENSEMBLE

Tout d'abord, fidèle à ses positions antérieures, le CESER estimerait judicieux que le rapport de développement durable précède le débat d'orientations budgétaires, ou à tout le moins qu'il fasse l'objet d'un débat public.

Globalement, le RADD paraît cohérent, clair et assez complet. Quel que soit le défi concerné, il montre que la Région est engagée dans une réelle démarche de développement durable. Il fait aussi ressortir, par exemple avec les PTRTE (pactes territoriaux de relance et de transition écologique), une volonté de synergie avec les autres collectivités et l'État, ainsi qu'un engagement pour la mobilisation des financements européens dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe.

Toutefois, par sa forme, le RADD s'apparente plus à un rapport d'activité, avec une compilation des politiques et dispositifs conduits par la Région, qu'à une réelle analyse des politiques au regard du développement durable. Par ailleurs, la mise en page et le manque d'illustrations n'incitent pas à la lecture. À cet égard, le CESER souligne l'intérêt du « rapport de transition écologique et sociale » de la ville de Bordeaux par exemple, dont la lecture est facilitée par un grand nombre d'images et de graphiques à visée informative et pédagogique.

En outre, le RADD se juxtapose à plusieurs documents et schémas « globalisants » (SRDEII, SRADDET, Grand Est Région verte, Pacte pour les ruralités, ...), obligatoires ou volontaristes, qui définissent les stratégies. Il en résulte une réelle difficulté à appréhender simplement à la fois les priorités, mais surtout les résultats de l'action du Conseil régional, ainsi que leur mise en perspective sur une trajectoire choisie. Mettre en valeur les dynamiques positives, identifier les tendances négatives pour y remédier, tels pourraient être les objectifs du RADD, qui serait aussi l'occasion de souligner les synergies entre les différentes stratégies régionales.

Comme le CESER l'a déjà suggéré dans son avis sur le RADD 2023, une synthèse de quelques pages, bien illustrées, à caractère plus politique et destinée aux décideurs et aux parties prenantes, permettrait de mettre en évidence l'efficacité des choix politiques en matière de développement durable. Ce document pourrait se concentrer sur des actions nouvelles, sur des évolutions notables et sur des territoires qui contribuent à la mise en œuvre d'une « dynamique Grand Est ».

Par ailleurs, une politique en faveur du développement durable ne dépend pas que de l'action du Conseil régional. Toutes les collectivités territoriales sont concernées et aucune n'agit seule. Or, la réalisation d'un RADD par chaque grande collectivité donne l'illusion de politiques et d'actions menées en silo, indépendamment de celles des autres acteurs publics. Un RADD global et synthétique, coconstruit par plusieurs grandes collectivités (Région, Départements, métropoles), ne serait-il pas plus pertinent en termes de lisibilité ?

III. ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

1. L'organisation et la conception du document

Comme indiqué dans le rapport, le RADD « éclaire » la poursuite des cinq finalités du développement durable¹. Le CESER comprend le choix fait en 2024 d'organiser le RADD autour des neuf défis stratégiques qui donnent à la Région un cap à moyen terme. Outre le nombre de pages réduit qui en résulte favorisant une meilleure lisibilité, les neuf défis paraissent plus opérationnels que les dix-sept Objectifs de développement durable (ODD).

Pourtant, bien que le RADD se présente comme une « grille de lecture » pour évaluer la progression des dix-sept ODD, le lien entre ces derniers et les neuf défis n'est pas

¹ - Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère.
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources.
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains.
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- Fonder la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

toujours explicitement établi dans chaque section du document. Lorsqu'il l'est, cette articulation reste inégale. Pour améliorer le suivi, il serait judicieux de rendre les ODD plus visibles en les intégrant systématiquement dans chaque partie, et ce, dès le sommaire.

Par ailleurs, comme le CESER l'a déjà suggéré par le passé, les évaluations des politiques menées devraient figurer dans le RADD ou au moins y être signalées. Il serait également pertinent que le Comité stratégique de l'évaluation (CSE) assure un suivi régulier de ces démarches, afin de garantir une meilleure visibilité et une exploitation optimale des résultats. Cette coordination renforcerait l'efficacité de l'action publique et faciliterait la prise de décision fondée sur des éléments probants.

2. Les indicateurs

Dans son avis sur le RADD 2023, le CESER avait salué l'ajout d'indicateurs pour plusieurs thématiques, comme il l'avait préconisé auparavant. Il remarquait cependant que ces indicateurs portaient davantage sur la mise en œuvre des politiques et dispositifs (nombre de subventions accordées par exemple) que sur leurs résultats et leurs impacts. Le CESER note que plusieurs de ces indicateurs ont disparu dans le RADD 2025. Quant à ceux qui subsistent, ils portent sur les moyens employés plutôt que sur les effets constatés.

En s'exprimant en 2025 sur le SRADDET de la Région Grand Est, « le CESER [rappelait] l'importance de la réalisation de bilans annuels qui s'appuient sur des indicateurs quantifiables afin de suivre la mise en œuvre et le suivi des trajectoires d'atteinte des objectifs fixés. »² Plus précisément, le CESER estime nécessaire de mettre en place un tableau de bord avec des indicateurs de suivi et d'évaluation. Certains existent déjà. Ainsi, certains des « 20 indicateurs pour décrypter le Grand Est » publiés chaque année par le CESER³, ou ceux développés par l'INSEE pour le suivi des ODD, pourraient être déclinés à l'échelle régionale. D'autres seraient à inventer.

Cependant, le CESER avait souligné en 2020 qu'il n'était pas nécessaire de multiplier les indicateurs. Mieux vaut choisir les plus pertinents et les suivre dans la durée. Il conviendrait alors de définir une année de référence ainsi que quatre éléments pour chaque indicateur : l'état initial, la cible, les moyens mobilisés et l'état d'avancement annuel. En indiquant aussi les correspondances entre défis et ODD, ce tableau synthétique permettrait d'apprécier la progression de manière objective et, si besoin, d'ajuster les politiques menées.

² [Contribution à la consultation sur la modification du SRADDET](#) – 20 mars 2025

³ [20 indicateurs pour décrypter le Grand Est](#) – Novembre 2025

Au total, la définition d'indicateurs pertinents et leur suivi annuel dans le cadre du RADD permettraient de faire de ce rapport un outil de suivi, puis d'aide à la décision.

3. Focus thématique

Le CESER a souhaité passer le RADD 2025 au filtre de ses commissions thématiques et en écho avec les trois priorités « fils rouges » adoptées pour sa réflexion sur l'avenir du Grand Est durant la mandature actuelle.

a. Agriculture, viticulture et sylviculture

Les grands enjeux agricoles concernés par le soutien régional sont tous évoqués dans le RADD. Cependant, certains sont traités de façon quelque peu succincte. Ainsi, par exemple, la transition numérique agricole est peu évoquée, alors qu'il s'agit d'un champ d'innovation fondamental, tant pour la production végétale et animale que pour la gestion des forêts.

Par ailleurs, concernant la production d'énergie photovoltaïque, le CESER rappelle qu'il convient de la développer en priorité sur les toitures des bâtiments agricoles, dans la mesure où le photovoltaïsme ne doit pas contrevenir à l'optimisation de l'usage des sols.

La dynamique instaurée concernant la souveraineté alimentaire, notamment avec la valorisation locale des productions dans la restauration collective, et en particulier dans les collèges et lycées publics, est à poursuivre. Quant à la qualité nutritionnelle des aliments, leur traçabilité et la prévention sanitaire des cheptels, ce sont autant d'enjeux qui devraient apparaître au sein du défi n°9 relatif à la « santé globale ». Enfin, le sujet pourtant important de la réduction des intrants n'est pas évoqué.

b. Développement économique, industrialisation

La « réindustrialisation » semble perçue principalement dans sa dimension de relocalisation d'activités et non dans la perspective d'une véritable renaissance industrielle des territoires du Grand Est, telle que le CESER l'appelait de ses vœux dans son avis de novembre 2025⁴.

La problématique énergétique dans l'industrie va au-delà de la production d'énergie renouvelable locale, qui elle-même ne peut ignorer les limites des ressources existantes.

Concernant le défi 4 (accompagner la mutation des entreprises et des activités), au cœur de la politique de développement économique, le CESER s'interroge sur l'impact réel des parcours de transformation en matière de développement durable, qui peinent souvent à dépasser la phase diagnostic, comme il l'a souligné dans certains avis récents.

⁴ Avis [Renaissance industrielle en Grand Est : une ambition à partager](#) – 6 novembre 2025

De par leur importance, l'artisanat et l'économie sociale et solidaire auraient mérité d'être davantage développés dans le rapport. De même, la transition énergétique sous forte tension de la filière automobile n'est pas mentionnée.

c. Formations, recherche et innovation

Le RADD 2025 met en évidence une prise en compte réelle des enjeux de compétences, d'attractivité des métiers et d'accompagnement des transitions écologique, industrielle et numérique. Les enjeux de la formation sont ainsi principalement traités sous l'angle de l'adaptation aux transitions et de la réponse à la pénurie de compétences, avec une attention particulière portée à l'orientation, à l'apprentissage, aux campus des métiers et aux dispositifs favorisant l'adéquation entre les besoins des entreprises et les parcours de formation. Le document souligne également l'intérêt des actions conduites en faveur des lycées et de la montée en compétences dans les secteurs stratégiques liés aux transitions.

En revanche, les problématiques concernant l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation apparaissent moins présentes et moins structurées. Les coopérations avec les universités, les organismes de recherche, les dynamiques d'innovation territoriale ou encore les enjeux de transfert technologique sont peu visibles, alors même qu'ils constituent des leviers essentiels d'attractivité, de compétitivité et de transformation durable des territoires.

Le document gagnerait à renforcer sa dimension prospective et évaluative, notamment par des indicateurs permettant de mieux mesurer les impacts des politiques régionales sur les parcours des jeunes, l'évolution des compétences et l'anticipation des métiers d'avenir.

En ce sens, dans son avis « Former, rechercher et innover pour une renaissance industrielle au plus près des territoires », le CESER souligne que *« face à l'urgence de la lutte contre le réchauffement climatique, à la nécessité de consolider une souveraineté économique et à l'obligation morale de préserver les conditions de vie des générations futures, il devient essentiel de repenser les outils d'évaluation du progrès. Ces outils de mesure doivent permettre non seulement de suivre l'atteinte des objectifs fixés en matière de durabilité, d'équité et de résilience, mais également de nourrir une réflexion collective sur le modèle de prospérité que la société souhaite promouvoir pour les décennies à venir. »*

d. Mobilités et infrastructures de transport

Le CESER relève que la Région assume son rôle de chef de file pour la décarbonation des transports, premier poste d'émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, des indicateurs de suivi pluriannuels permettraient de rendre compte de l'impact des politiques publiques de mobilités et d'infrastructures de transports.

Ainsi, s'agissant du Transport Express régional (TER) de voyageurs et des transports scolaires et interurbains, il conviendrait de suivre la part modale de ces modes de transport, tant pour les déplacements domicile-travail que pour d'autres motifs (tourisme, loisirs, santé etc.).

De même, au-delà du développement des infrastructures et du réseau, la part modale du vélo serait également à suivre, avec le déploiement notamment du VLS (vélo en libre-service).

Enfin, il conviendrait de s'appuyer sur les indicateurs de suivi existants qui mesurent à l'échelle régionale, tant l'évolution des gaz à effets de serre, que celle des particules fines et, de façon plus globale, de la qualité de l'air.

e. Environnement

Sur l'accélération du développement des énergies renouvelables, il serait souhaitable de connaître les besoins d'électrification à couvrir pour estimer si la production doit encore être soutenue fortement.

Par ailleurs, la pertinence de certains indicateurs mentionnés dans le RADD peut être questionnée. Ainsi, par exemple, concernant la désimperméabilisation des cours de lycées, l'indicateur pertinent n'est pas le nombre de lycées concernés, mais plutôt la superficie désimperméabilisée, ou le taux de désimperméabilisation pour chaque cour. En outre, l'impact de la végétalisation d'une cour ou de tout autre espace doit intégrer les conditions de cet aménagement en termes de sobriété énergétique.

Concernant les structures dédiées à l'éducation à l'environnement, le CESER insiste sur l'importance du soutien régional, à l'heure où beaucoup d'entre elles rencontrent d'importantes difficultés financières.

f. Territoires

Le RADD mentionne les dispositifs engagés par la Région et comporte plusieurs indicateurs de réalisation. En revanche, il gagnerait à présenter des éléments d'évaluation plus directement centrés sur les effets des politiques régionales : réduction ou non des écarts entre territoires ruraux, urbains, périurbains et frontaliers, efficacité sur leur attractivité, ou encore sur l'impact réel du numérique sur l'accès aux services publics, aux droits et aux démarches du quotidien. Par ailleurs, la numérisation du territoire et le déploiement d'infrastructures dédiées ont un impact non négligeable en matière de consommation électrique, de consommation d'eau, d'émissions de gaz à effet de serre ou encore de production de déchets électroniques. Le RADD présente les actions engagées par le Conseil régional pour un numérique plus responsable. Toutefois, cette partie ne porte que sur les moyens généraux de la collectivité. Le RADD gagnerait à intégrer une analyse des impacts globaux de la transformation numérique du territoire et de l'infrastructure associée, ainsi que les mesures à destination des utilisateurs

(collectivités, acteurs économiques, habitants...) mises en œuvre pour évaluer et limiter ces impacts.

Le RADD présente le travail de concertation qui a conduit à la modification du SRADDET pour inclure la notion de sobriété foncière et attribuer aux intercommunalités (SCoT ou communauté de communes) des cibles de consommation foncière. Le RADD pourrait aussi indiquer les modalités de suivi et d'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leur politique de sobriété foncière.

Le CESER reconnaît l'action volontariste du Conseil régional en faveur des ruralités, matérialisée notamment par son Pacte pour les ruralités adopté en avril 2024. Pour le CESER, les ruralités sont le fil rouge n°1, présent dans de nombreux avis adoptés ces dernières années. On peut notamment citer les derniers en date :

- Avis sur l'élevage régional (octobre 2025)⁵, « *qui doit demeurer un pilier de l'activité agricole régionale, tant pour son rôle économique que pour sa contribution à l'aménagement du territoire, à l'environnement et à la cohésion sociale.* »
- Avis sur l'économie de proximité (avril 2026)⁶, dont « *le maintien est un enjeu essentiel à la santé économique de la Région et une condition indispensable pour freiner, voire inverser l'évolution démographique de certains territoires ruraux.* »
- Avis sur la transition foncière (avril 2026)⁷ qui, « *associée à l'ensemble des transitions imposées par les changements climatique, démographique et sociétal, est la garantie de transformer nos territoires vers des territoires habitables et désirables dans le Grand Est.* »

g. Tourisme, culture et mémoire

Les thématiques « tourisme, culture et mémoire » sont bien présentes dans le RADD et témoignent d'une réelle stratégie en faveur du développement durable dans ces domaines. Le CESER apprécie tout particulièrement les actions concrètes telles que l'éco-conditionnalité des aides et le soutien à l'éco-responsabilité des événements (culture), ainsi que l'identification de filières prioritaires et l'intégration progressive d'exigences environnementales dans les dispositifs d'accompagnement (tourisme).

Toutefois, ces thématiques sont majoritairement abordées sous l'angle environnemental, au détriment de leurs dimensions sociales, économiques et territoriales. Il conviendrait notamment de :

- Mieux documenter le poids économique des filières culturelles et touristiques.

⁵ Avis [A la reconquête de l'élevage régional, un patrimoine essentiel pourtant fragilisé](#) (9 octobre 2025)

⁶ Avis [Économie de proximité : vivre ou survivre ? L'heure des choix](#) (2 avril 2026)

⁷ Avis [Quelle transition foncière pour aller vers des territoires habitables et désirables dans le Grand Est ?](#) (2 avril 2026)

- Renforcer les indicateurs d'accès à la culture en milieu rural.
- Développer des indicateurs d'inclusion culturelle.
- Mieux suivre la participation et l'insertion des jeunes dans les filières culturelles et touristiques.

h. Santé, solidarité, sport et jeunesse

L'énumération des actions en faveur de la santé, du sport, de la jeunesse, de la vie associative ne montre pas dans quelle mesure les publics cibles en ont bénéficié et si leur accessibilité est optimale.

Concernant le fil rouge n°2 du CESER, relatif à la lutte contre les précarités et les discriminations, il paraît peu pris en compte dans le RADD 2025, alors que cet objectif devient crucial au vu de l'aggravation de la conjoncture économique depuis quelques mois. Compte tenu de l'impact social de cette conjoncture et des restrictions budgétaires sur les politiques publiques, le CESER préconise à la Région Grand Est de suivre l'évolution de la précarité dans son rapport de développement durable. Elle pourra s'appuyer (entre autres) sur l'avis du CESER à voter en juin 2026. Cet avis fera suite aux tables rondes sur la précarité organisées le 13 octobre 2025 et à plusieurs alertes récentes par le biais de motions :

- Sur la fragilisation socio-économique du tissu associatif et ses conséquences pour l'ensemble des territoires de notre région⁸ (octobre 2025).
- Sur la situation des établissements de formation au travail social⁹ (octobre 2025).
- Sur les risques massifs de suppressions d'emplois par les structures d'insertion par l'activité économique et de leurs conséquences sur les zones d'emploi fragiles où la précarité est la plus ancrée¹⁰ (décembre 2025).

Par ailleurs, le fil rouge n°3 portant sur la construction d'un avenir désirable pour les jeunes dans le Grand Est s'est matérialisé par deux avis du CESER en octobre 2025 :

- Avis sur la santé mentale des jeunes, où le CESER appelait « à *sanctuariser des moyens spécifiques en faveur de la santé mentale dans les budgets publics.* »¹¹
- Avis sur les mobilités et la jeunesse, par lequel le CESER, en posant la question « *comment construire la mobilité des jeunes pour leur avenir ?* », croisait ses trois fils rouges : jeunesse, précarité et ruralité¹².

⁸ Motion [Nécessité de renforcer les soutiens aux associations de la région Grand Est](#) – 9 octobre 2025

⁹ Motion [Alerte au Conseil régional sur la situation des établissements de formation au travail social en Grand Est](#) – 9 octobre 2025

¹⁰ Motion [L'insertion par l'activité économique : un secteur menacé par le projet de Loi de Finances 2026](#) – 11 décembre 2025

¹¹ Avis [Santé mentale des jeunes : un défi et un enjeu majeurs pour l'avenir](#) – 9 octobre 2025

¹² Avis [Les mobilités et la jeunesse : comment construire la mobilité des jeunes pour leur avenir ?](#) – 9 octobre 2025

i. Transfrontalier, Europe, relations interrégionales et internationales

Dans le Grand Est, les dynamiques transfrontalières irriguent de nombreux champs de l'action publique, notamment en matière de mobilités, d'emploi, de formation ou encore de transition énergétique. Dans bien des territoires (nord lorrain, bassin de vie messin, sud Alsace), les interactions transfrontalières façonnent concrètement les équilibres territoriaux et les conditions de vie des habitants. Dès lors, la coopération avec les territoires voisins constitue un levier structurant des politiques publiques régionales.

Or, si le RADD 2025 évoque bien ces enjeux, leur traitement élude la question de la gouvernance des bassins de vie transfrontaliers. Cette approche territoriale transversale permettrait de mieux refléter la réalité des dynamiques transfrontalières et de renforcer la lisibilité de l'action régionale.

j. Finances et administration régionale

L'articulation entre les priorités affichées (les neuf défis) et la traduction budgétaire n'est pas explicite. Le RADD pourrait indiquer l'évolution des budgets consacrés à chaque défi, l'évaluation de l'impact des investissements réalisés et les résultats obtenus.

Cependant, le CESER salue la démarche d'éco-ambition menée par le Conseil Régional, qui se traduit notamment par un « budget vert » devant les obligations légales et qui mériterait davantage de communication auprès du grand public. Dans un contexte de diminution des marges de manœuvre financières de la collectivité, le « budget vert » mériterait d'être opérationnalisé et de devenir un outil d'aide à la décision, permettant d'améliorer la performance de l'intervention régionale et de prioriser les dépenses.

Enfin, le CESER préconise de poursuivre la politique d'achat de la Région auprès d'établissements implantés en Grand Est, ainsi que la valorisation de fournitures.

IV. CONCLUSION

Le CESER salue la clarté de la stratégie présentée par le RADD 2025 à travers les neuf défis, et reconnaît que la Région s'est dotée des moyens nécessaires pour la mettre en œuvre dans ses politiques et dispositifs.

Toutefois, ce document censé permettre de « suivre l'avancement des dix-sept ODD » ne paraît pas suffisamment outillé pour évaluer dans la durée l'impact réel de l'action du Conseil régional en matière de développement durable. Il manque en effet des indicateurs quantifiables, mesurables et pérennes par ODD et/ou par défi, susceptibles de renseigner sur les résultats et impacts des politiques régionales sur le territoire du Grand Est. En outre, le choix de cibles ambitieuses pour ces indicateurs paraît primordial dans un contexte où sept des neuf limites planétaires définies par une équipe

internationale de chercheurs sont à présent dépassées¹³. Pour être durable, notre développement doit nécessairement s'inscrire dans ces limites planétaires qui, seules, peuvent définir les seuils critiques de cette durabilité. Il conviendrait donc que les indicateurs permettant de mesurer précisément les résultats obtenus en matière de réduction des consommations en énergie et en ressources naturelles (matériaux, sols, eau...) soient confrontés aux capacités du présent pour vérifier s'ils sont écologiquement soutenables au risque de ne pas être socialement équitables et de compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

Au-delà de cette réserve, le CESER constate que les impératifs du développement durable s'inscrivent dans un environnement global de plus en plus instable, incertain et paradoxal.

Instable car les avancées technologiques s'accélèrent, atteignant avec l'intelligence artificielle notamment un rythme inédit depuis l'avènement de l'ère industrielle au XIX^e siècle.

Incertain car le contexte géopolitique mondial et les crises énergétiques et économiques qui en découlent brouillent la perception de l'avenir et instillent un courant d'inquiétude au sein des sociétés française et européenne.

Paradoxal car ces tensions internationales relèguent au second plan les engagements de long terme pris en matière de transition écologique et de développement durable. Des engagements eux-mêmes remis en cause en France par certaines initiatives législatives récentes (assouplissement de l'objectif ZAN, suppression des ZFE, réintroduction de certains pesticides), qui traduisent un recul des ambitions environnementales, face aux pressions économiques et sociales.

Dans ce contexte anxiogène, l'action publique a plus que jamais besoin de cohérence et de cohésion. Au-delà de la résilience des forêts, des entreprises ou des territoires qui est évoquée dans le RADD 2025, ce sont d'abord et surtout les capacités de résilience des individus eux-mêmes, de la société que les rapides mutations en cours mettent à l'épreuve.

Aussi le CESER exhorte-t-il le Conseil régional à garder un cap clair et à placer l'humain au cœur de ses neuf défis. À cet égard, le CESER regrette que le RADD 2025, à l'instar des éditions précédentes, privilégie les enjeux économiques et environnementaux, occultant parfois les dimensions humaine et sociale. Les solutions ne seront pas uniquement techniques ou réglementaires. Elles devront aussi et surtout résulter de prises de conscience collective et individuelle pour que les transitions nécessaires soient vécues comme souhaitables et durables. C'est donc aussi une profonde mutation culturelle que

¹³ <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/societe/article/limites-planetaires>

le RADD doit refléter et dont il doit chaque année mesurer la progression au sein de l'ensemble de la société : individus, entreprises, institutions publiques, territoires.

RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS

Numéro	Préconisation	Page
Générales		
1	Voter le rapport de développement durable avant le débat d'orientations budgétaires et dans le cadre d'un débat public	3
2	Ajouter au RADD une synthèse de quelques pages, à caractère plus politique, destinée aux décideurs et aux parties prenantes et qui pourrait se concentrer sur des actions nouvelles, des évolutions notables et des territoires à mettre en valeur	4
3	Intégrer ou a minima signaler dans le RADD les évaluations des politiques menées, en prévoyant un suivi régulier de ces démarches par le Comité stratégique de l'évaluation (CSE)	5
4	Mettre en place un tableau de bord synthétique indiquant les correspondances entre défis et ODD et comportant des indicateurs de suivi et d'évaluation, afin de faire du RADD un outil de suivi, puis d'aide à la décision	6
Thématiques		
5	Mettre en valeur la transition numérique agricole, champ d'innovation fondamental, tant pour la production végétale et animale que pour la gestion des forêts	6
6	Développer les thématiques de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire	7
7	Renforcer la dimension prospective et évaluative du RADD, notamment par des indicateurs permettant de mieux mesurer les impacts des politiques régionales sur les parcours des jeunes, l'évolution des compétences et l'anticipation des métiers d'avenir	8
8	Suivre la part modale du Transport Express régional (TER) de voyageurs, des transports interurbains et du vélo, tant pour les déplacements domicile-travail que pour d'autres motifs (tourisme, loisirs, santé etc.)	9

9	Maintenir le soutien régional aux structures dédiées à l'éducation à l'environnement, à l'heure où beaucoup d'entre elles rencontrent d'importantes difficultés financières	9
10	Intégrer une analyse des impacts globaux de la transformation numérique du territoire et de l'infrastructure associée, ainsi que les mesures à destination des utilisateurs mises en œuvre pour évaluer et limiter ces impacts	10
11	Aborder les thématiques « tourisme, culture et mémoire » dans toutes leurs dimensions : environnementale, mais aussi sociale, économique et territoriale	11
12	Suivre l'évolution de la précarité dans le RADD	11
13	Intégrer la question de la gouvernance des bassins de vie transfrontaliers, pour mieux refléter la réalité des dynamiques transfrontalières et renforcer la lisibilité de l'action régionale	12
14	Faire du budget vert un outil d'aide à la décision au service de la performance régionale et de la priorisation des dépenses.	13



Châlons-en-Champagne

5 rue de Jéricho
51037
03 26 70 31 79



www.ceser-grandest.fr

Metz

Place Gabriel Hocquard
57036
03 87 33 60 26



[company/ceser-grand-est](https://www.linkedin.com/company/ceser-grand-est)

Strasbourg

1 Place Adrien Zeller
67000
03 88 15 68 00



[@cesergrandest](https://www.facebook.com/cesergrandest)